

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/329
S/14061

11 juillet 1980
FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Point 50 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 9 juillet 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, une note datée du 4 juillet 1980 adressée à l'Ambassade de la République populaire de Chine à Hanoï (Viet Nam) par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, concernant les récentes provocations armées de la Chine dans la région frontalière, note dont je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte ainsi que celui de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 50 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République
socialiste du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

* A/35/50.

ANNEXE

NOTE ENVOYEE A L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
A HANOI (VIET NAM) PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE
LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM
(4 juillet 1980)

Depuis la fin du mois de juin, les autorités chinoises ont à plusieurs reprises donné l'ordre à leurs forces armées d'entrer en territoire vietnamien où elles ont fait de profondes incursions, s'y livrant à des agressions et plaçant des embuscades. Au cours des derniers jours, en particulier, les troupes chinoises ont tiré à l'artillerie lourde en diverses régions dans les provinces de Hoang Lien Son, Quang Ninh et Ha Tuyen, infligeant de nombreuses pertes humaines et matérielles à la population locale.

Le 28 juin, les troupes chinoises stationnées de l'autre côté de la frontière ont tiré des centaines d'obus de mortier sur les villages de Nam Chay et de Ta Chu Phung, district de Muong Khuong, province de Hoang Lien Son, détruisant de nombreuses maisons ainsi que des récoltes appartenant à la population locale.

Le 1er et le 2 juillet, elles ont bombardé des zones à forte densité de population à Muong Khuong; le 1er juillet, de 6 heures à 14 heures, elles ont tiré plus de 200 obus de mortier de gros calibre sur diverses zones fortement peuplées à Sa Ho et Ta Chu Phung, ainsi que sur un hôpital, un entrepôt de l'Etat et un quartier très habité de la municipalité de Muong Khuong. Dans la matinée du 2 juillet, pendant plus de 2 heures, elles ont tiré plus d'une centaine d'obus de mortier de gros calibre dans la région de Pha Lang et sur la municipalité de Muong Khuong.

Le 1er juillet à 4 h 30 elles ont tiré plus de 50 obus de mortier et de nombreuses rafales de balles de différents calibres sur le village de Lung Tao, dans le district de Dong Van (province de Ha Tuyen).

Le 3 juillet, de 5 h 15 à 5 h 45, elles ont tiré sans interruption près de 200 obus de mortier de gros calibre en territoire vietnamien, à hauteur de la borne No 19, dans le district de Binh Lieu (province de Quang Ninh).

En perpétrant ces actes criminels, les troupes chinoises ont tué ou blessé de très nombreux civils vietnamiens, elles ont endommagé un hôpital, une école et de nombreuses maisons, ainsi que de vastes zones de terres cultivées, aggravant ainsi la tension qui règne à la frontière.

Ces actes des autorités chinoises, qui intensifient leurs préparatifs de guerre et leurs menaces contre le Viet Nam et renforcent leur collusion avec les impérialistes américains et autres forces réactionnaires dans la perpétration d'actes hostiles dirigés contre la révolution kampuchéenne, visent également à entourer le Viet Nam d'un climat d'hostilité et à accroître la tension dans les relations entre les deux pays.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam condamne énergiquement les actes criminels perpétrés par les autorités chinoises et exige de celles-ci qu'elles y mettent fin sans délai.

La partie chinoise portera l'entière responsabilité de toutes les conséquences de ses actes criminels.

